

Services Domicile

Les services qui donnent du temps libre !

CONDITIONS DE TARIFICATION

1. Généralité :

La première heure de prestation est indivisible, puis est calculé par 30 minutes. Aucun frais de gestion, d'inscription ou de dossier, aucune durée d'engagement. Les tarifs sont en base horaire, ou forfait par l'intermédiaire d'abonnement. La facturation est basée sur les prestations effectuées, notifiées sur les devis et dûment signés par le client. Facturation à la prestation pour les prestations ponctuelles. Facturation à la prestation ou enfin de mois pour les prestations régulières

2. Tarifs :

Les tarifs sont définis par Services Domicile pour chaque année civile, sauf dispositions conventionnelles et réglementaires ayant une incidence sur les coûts,

3. Devis :

Toute demande de prestations fait l'objet d'un devis gratuit et ce quel que soit le montant ou le nombre d'heures. Les devis sont établis chez le client afin de permettre une évaluation précise des demandes et des besoins. Dans le cas de prestation forfaitaire, le devis peut être envoyé par mail ou par courrier. Les devis sont gratuits.

4. Frais de déplacement :

Aucun frais de déplacement dans la limite de la zone d'intervention soit 40 km aller et retour. Au-delà, les frais sont calculés selon les kilomètres aller-retour supplémentaires selon le tarif en vigueur.

5. Facturation et Arrhes :

Pour les prestations ponctuelles, règlement des arrhes correspond à 30 % du devis à la signature, facturation et règlement à la fin des prestations. Pour les prestations régulières règlement des arrhes correspond à 30 % du devis à la signature en fin de mois avec facturation et règlement en fin de mois.

6. Promotions :

Les promotions sont valables sur une durée calendaire. La prestation doit être réalisée sur cette durée (la date de prestation sur le bon d'intervention faisant foi).

7. Cas particulier :

En cas d'annulation par le client d'une prestation programmée dans un délai inférieur à 7 jours, ou si l'intervenant ne peut effectuer la prestation du fait du client, et ce quel que soit le motif, la prestation est considérée comme due selon le tarif de la prestation prévue.

8. Moyens de paiement acceptés :

- Chèque bancaire ou postal,
- Prélèvement automatique,
- CESU préfinancé.

9. Réclamation :

Toute réclamation sur les factures est à formuler dans les huit jours par lettre recommandée. Passé ce délai, la facture est considérée comme acceptée par le client.



**Services
Domicile**

SERVICES DOMICILE
1026 ch. de Roumieu
82440 REALVILLE

06 16 30 15 17
contact@servicesdomicile.eu
www.servicesdomicile.eu
Agréé par l'Etat N°
N/150310/F/082/S/004